



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 59369

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le prix du porc breton qui est revenu à son niveau de 2007. En effet, 15 % à 20 % des éleveurs porcins de Bretagne sont endettés à plus de 100 %. Un prix à la production à 1,35 €/kg pendant trois ans (contre 1,156 € actuellement) permettrait aux plus fragiles de se désendetter à condition que le prix de l'aliment n'augmente pas à nouveau. Pour la profession, il faut garantir pour toutes les productions des prix supérieurs aux coûts de production pour que les agriculteurs vivent de leur travail. Elle souhaite également que soit mise en place une gestion européenne des volumes de production et des marchés. Pour les éleveurs, il est absurde de favoriser une concurrence acharnée entre pays européens, alors qu'ils ont tout à gagner à construire ensemble un marché équitable pour s'approvisionner durablement en nourriture de qualité et à un prix raisonnable. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir sa position sur les attentes des éleveurs de porc breton.

Texte de la réponse

La crise des coûts de production fin 2007 et 2008, combinée à des cours bas, a conduit le secteur porcin à une situation d'endettement significatif, aggravée en 2009 par la crise économique et financière. Les pertes de trésorerie des élevages se sont accumulées depuis plus de deux ans, fragilisant une grande partie des exploitations. Face à cette dégradation, un plan de soutien à la filière a été mis en place dès 2008, à hauteur de 16 millions d'euros, complété par un nouveau dispositif d'aide, décidé le 6 avril 2009, comportant les différentes mesures suivantes : 1 million d'euros consacré à l'allègement de l'annuité 2009 des intérêts des emprunts des éleveurs à court, moyen et long terme ; 3 millions d'euros ayant permis en concertation avec les banques de mobiliser à un taux bonifié 30 millions de prêts de consolidations et de trésorerie ; 2 millions d'euros mobilisés auprès de FranceAgriMer pour apporter un soutien aux entreprises présentant des pertes de chiffre d'affaires. Le 27 octobre 2009, le Président de la République a annoncé à Poligny un plan d'urgence pour l'agriculture qui bénéficiera entre autres filières au secteur porcin. Les modalités pratiques de ce plan sont en cours de définition. Enfin, à plusieurs reprises, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a demandé à la Commission européenne, de réactiver les restitutions à l'exportation pour dégager le marché communautaire de la viande porcine, à l'instar de ce que les autorités françaises avaient obtenu en 2007. La Commission depuis le début de l'année 2009 refuse la mise en oeuvre de telles mesures de gestion du marché, arguant de la diminution régulière du prix de l'aliment et du transport ainsi que de la baisse de la production communautaire porcine, qui devrait permettre, à terme, de réajuster l'offre à la demande. Néanmoins, le Gouvernement poursuit ses efforts pour obtenir une décision favorable de la Commission.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59369

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9133

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10833